

Fiche pédagogique

Le Brexit et le sport

Quatre ans après le vote en faveur du Brexit, le Royaume-Uni est sorti du marché unique européen et de l'union douanière, entre autres. Tour d'horizon des **incidences sportives** (potentielles ou avérées) du Brexit à échelles britannique, française et européenne.

Le Récap'

Les conséquences du Brexit pour le secteur sportif découlent principalement du **cadre général** des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (cf. accord de retrait et accord de commerce et de coopération) défini en décembre 2020. Elles concernent, entre autres, les **déplacements** des sportifs et sportives entre la France et le Royaume-Uni, la reconnaissance des **qualifications** professionnelles et la liberté de prestation de **services**. Parmi les disciplines les plus impactées, on peut noter le football (en particulier la Premier League), l'équitation et le golf (tourisme et compétition).

Travailler outre Manche

Pour un ou une sportive apportant une contribution significative à son sport au plus haut niveau au Royaume-Uni et dont le séjour est **inférieur ou égal à 3 mois**, il est désormais nécessaire de demander le "Temporary Worker - Creative and Sporting visa concession".

De **3 à 12 mois**, il s'agit du "Temporary Worker - Creative and Sporting visa (T5)".

Si le ou la sportive reste plus de 12 mois et pour une durée maximale de **3 ans**, il ou elle doit alors demander le "Sportsperson visa (T2)". Ce visa peut être prolongé de 3 ans, pour une durée maximale de 6 ans sur le territoire britannique.

Football et Premier League

Pour espérer jouer en Angleterre, les footballeuses et footballeurs des pays de l'UE doivent désormais être **majeurs** et remplir un **GBE** (Governing Body Endorsement). Ce GBE fonctionne sur la base d'un **système de points** qui prend en compte l'attractivité de la ou du joueur selon plusieurs critères : le classement Fifa, le nombre de sélections en équipe nationale, le prestige du club dont il ou elle provient, le nombre d'apparitions avec ce club, le nombre de matches disputés en Coupe d'Europe, etc.

Équitation et transport

Depuis le 1er janvier 2021, tout équidé exporté vers la Grande-Bretagne doit être **identifié** (puce électronique) et disposer d'un **certificat sanitaire** signé par un ou une vétérinaire officielle (l'export doit aussi être pré notifié par l'importateur britannique).